

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Clean & Shine Citro Bio

• Code du produit: 6513804PAG

• UFI: 8JT3-90VQ-U00P-K7P4

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation

Produit de nettoyage

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Allemagne:

CF Group Deutschland GmbH, Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail info@waterman-pool.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS07

• Mention d'avertissement

Attention

• Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P280

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

• Indications complémentaires:

EUH208 Contient Linalol. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: Clean & Shine Citro Bio

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 67-63-0	propane-2-ol	1 – 2,5%
EINECS: 200-661-7	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Numéro index: 603-117-00-0		
Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX		
CAS: 5329-14-6	acide sulfamidique	≥ 1 – < 2,5%
EINECS: 226-218-8	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	
Numéro index: 016-026-00-0		
Reg.nr.: 01-2119488633-28-XXXX		
CAS: 26183-52-8	Alcool décylrique éthoxylé (5 EO)	1 – 2,5%
NLP: 500-046-6	⚠ Eye Dam. 1, H318	
CAS: 77-92-9	acide citrique	0,5 – 1%
EINECS: 201-069-1	⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
Numéro index: 607-750-00-3		
CAS: 1310-73-2	hydroxyde de sodium	0,5 – 1%
EINECS: 215-185-5	⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	
Numéro index: 011-002-00-6	Limites de concentration spécifiques:	
Reg.nr.: 01-2119457892-27-XXXX	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %	
	Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	
CAS: 78-70-6	Linalol	≥ 0,1 – < 0,25%
EINECS: 201-134-4	⚠ Skin Sens. 1B, H317	
Numéro index: 603-235-00-2		
Reg.nr.: 01-2119474016-42-XXXX		

• Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, parfums (LINALOOL) <5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Remarques générales:** Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

• Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• Après contact avec la peau:

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• Après contact avec les yeux:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CHF

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: Clean & Shine Citro Bio

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Eau pulvérisée
 - Mousse
 - Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
 - Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Veiller à une aération suffisante.
 - Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
 - Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 - Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
 - Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
 - Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - N'employer que dans des secteurs bien aérés.
 - Tenir les récipients hermétiquement fermés.
 - Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 - Prévoir des sols résistant aux acides.
 - Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.
 - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
 - Indications concernant le stockage commun:
 - Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
 - Ne pas conserver avec des métaux.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
 - Protéger contre le gel.
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 8 A

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: Clean & Shine Citro Bio

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

- **67-63-0 propane-2-ol (1 – 2,5%)**

- VLEP (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

- VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
 - Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm
 - B SSc;

- **77-92-9 acide citrique (0,5 – 1%)**

- VME (Suisse) Valeur momentanée: 4 e mg/m³
 - Valeur à long terme: 2 e mg/m³
 - SSc;

- **1310-73-2 hydroxyde de sodium (0,5 – 1%)**

- VLEP (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³

- VME (Suisse) Valeur momentanée: 2 e mg/m³
 - Valeur à long terme: 2 e mg/m³
 - SSc;

- **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

- **67-63-0 propane-2-ol (1 – 2,5%)**

- BAT (Suisse) 25 mg/l

- Substrat d'examen: Urine

- Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

- Paramètre biologique: Aceton

- 25 mg/l

- Substrat d'examen: Sang complet

- Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

- Paramètre biologique: Aceton

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

- Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

- Filtre provisoire:

- En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

- Gants en caoutchouc

- Gants en néoprène

- Caoutchouc fluoré (Viton)

- Caoutchouc naturel (Latex)

- Gants en PVC

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: Clean & Shine Citro Bio

(suite de la page 4)

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• État physique	Liquide
• Couleur:	Jaune
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
• Inflammabilité	Non applicable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair	65 °C
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• pH à 20 °C	2,4
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• Dynamique:	Non déterminé.
• Solubilité	
• l'eau:	Entièrement miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
• Pression de vapeur:	Non déterminé.
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.

• 9.2 Autres informations

• Aspect:

• Forme:	Liquide
----------	---------

• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Teneur en solvants:	
• Teneur en substances solides:	0,0 %
• Changement d'état	
• Taux d'évaporation:	Non déterminé.

• Informations concernant les classes de danger physique

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: Clean & Shine Citro Bio

(suite de la page 5)

• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Oxydes phosphorés (par exemple: P205)
Hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
-
- 67-63-0 propane-2-ol**
LC50 30 mg/l (rat)
LD50 5.045 mg/kg (rat)
- 5329-14-6 acide sulfamidique**
LD50 3.160 mg/kg (rat)
- 77-92-9 acide citrique**
LD50 5.040 mg/kg (souris)
- 1310-73-2 hydroxyde de sodium**
LC50 125 mg/l (Danio rerio (Zebrafisch))
LD50 2.000 mg/kg (rat)
- 78-70-6 Linalol**
LD50 2.790 mg/kg (rat)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
-
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:**
-
- 1310-73-2 hydroxyde de sodium**
EC50 76 mg/l (daphnia)

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: Clean & Shine Citro Bio

(suite de la page 6)

• **12.2 Persistance et dégradabilité**

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

• **12.7 Autres effets néfastes**

• **Autres indications écologiques:**

• Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandation:**

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• **Emballages non nettoyés:**

• **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

• **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

• **ADR, IMDG, IATA**

UN3264

• **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

• **ADR**

3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, ACIDE SULFAMIQUE)
CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, SULPHAMIC ACID)

• **IMDG, IATA**

• **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

• **ADR, IMDG, IATA**



• **Classe**

8 Matières corrosives.

• **Étiquette**

8

• **14.4 Groupe d'emballage**

• **ADR, IMDG, IATA**

III

• **14.5 Dangers pour l'environnement**

• **Marine Polluant:**

Non

• **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.

• Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

80

• No EMS:

F-A,S-B

• Segregation groups

(SGG1) Acids

• Stowage Category

A

• Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

• Segregation Code

SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.

SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides

(suite page 8)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: Clean & Shine Citro Bio

(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: 	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
<ul style="list-style-type: none"> • ADR • Quantités exceptées (EQ): • Quantités limitées (LQ) • Quantités exceptées (EQ) 	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels 	3 E
<ul style="list-style-type: none"> • IMDG • Limited quantities (LQ) • Excepted quantities (EQ) 	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
<ul style="list-style-type: none"> • "Règlement type" de l'ONU: 	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, ACIDE SULFAMIQUE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.
 ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- VOCV (CH) 2,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: Clean & Shine Citro Bio

(suite de la page 8)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CHF